

5^E ÉDITION

APPEL À PROJETS
TERRE D'AVENIR

BIEN-ÊTRE

AU CŒUR DES QUARTIERS !

Dépôt des dossiers
avant le 24 mai 2017

PLAINE COMMUNE
S'ENGAGE
POUR LE CLIMAT



BIEN-ÊTRE AU CŒUR DES QUARTIERS

« Terre d'Avenir », l'Agenda 21 de Plaine Commune, est un projet écrit à partir des attentes des habitants (7000 personnes consultées), et dans le respect des générations futures. Ce plan d'actions vise la transformation du territoire et de ses acteurs pour mieux vivre dès aujourd'hui dans nos villes, tout en préparant l'avenir.

La stratégie de l'Agenda 21 fixe cinq axes prioritaires de transformation :

→ **Plaine-Monde, Plaine de tout le monde** : favoriser la diversité et l'ouverture au monde, être un territoire d'accueil et d'inclusion

→ **Plaine-École, Plaine fertile** : donner à tous l'accès à un parcours éducatif de qualité et faire profiter les habitants du développement économique local

→ **Plaine apaisée, Plaine qualifiée** : maîtriser les tensions urbaines en qualifiant le territoire pour le bien-être et la santé de tous

→ **Plaine-Nature, Plaine de nature** : réconcilier l'urbanisation avec la nature, en favorisant l'implication de chacun

→ **Plaine de Création, Plaine en transition** : innover et coopérer pour engager la conversion écologique du territoire



Les critères de recevabilité

Sont invités à présenter une candidature, les actions et projets qui ne relèvent pas d'une action déjà courante du porteur de projet, et qui :

- s'inscrivent dans l'un au moins des « axes de transformation » de l'Agenda 21
- s'appliquent au territoire de Plaine Commune et/ou à ses habitants et couvrent si possible plusieurs des villes du territoire
- sont conçus et seront mis en œuvre dans un esprit de coopération et d'entraide
- valorisent la diversité culturelle, linguistique, sociale, du territoire ; s'appuient sur les ressources locales (humaines, associatives, économiques...) qu'ils mettent en valeur
- respectent et préservent les ressources naturelles locales et mondiales et en particulier les ressources énergétiques, le climat, et la biodiversité
- contribuent à renforcer le « pouvoir d'agir » des habitants de Plaine Commune



Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Plaine Commune souhaite pouvoir soutenir, à travers cet appel à projets, les projets portés par :

- **Des associations et des collectifs d'associations**, y compris des foyers socio-éducatifs, coopératives scolaires, crèches et centres de loisirs associatifs
- **Des collectifs d'habitants**, sous réserve de leur parrainage ou de leur portage par une association



LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS 2017

L'appel à projets Terre d'Avenir veut donner à voir les initiatives à l'œuvre sur le territoire, qui proposent déjà un modèle alternatif, combinant enrichissement des capacités ou des ressources collectives, valeur ajoutée sociale et préservation ou valorisation des ressources naturelles.

L'objectif de cette 5^e édition est de soutenir des projets portés par des collectifs citoyens ou des associations, qui contribuent au « bien-être au cœur des quartiers », dans une logique d'écologie urbaine : coopération, sobriété, partage et respect des ressources naturelles locales et mondiales, amélioration de la biodiversité.



Le montant maximum de la subvention

Le montant maximum de la subvention ne peut dépasser 70% du total du budget estimé, dans la limite de 5 000 € maximum d'apport de Plaine Commune.

Les projets portés collectivement par au moins trois acteurs associatifs pourront faire l'objet d'une subvention plus importante (dans la limite de 10 000 € maximum) : le jury examinera au cas par cas ce type de projets.

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

- Activités physiques et santé
- Déplacements doux
- Accès pour tous à une alimentation saine
- Nature en ville, ville jardinée
- Adaptation aux fortes chaleurs, rafraîchissement de la ville
- Réduction des déchets
- Propreté et convivialité des espaces publics
- Réduction des nuisances et des pollutions
- Espaces publics partagés (femmes, hommes, enfants, personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes)



LES MODALITÉS

Le jury sera composé :

- du vice-président à l'Écologie urbaine
- d'un(e) ou deux représentant(es) de la Délégation générale à l'écologie urbaine
- d'un(e) représentant(e) élu(e) de chaque commune

Le jury décisionnel se réunira en juillet 2017.

Les porteurs de projets pourront être appelés à présenter leur projet devant les membres du jury.



INFORMATIONS

Retrait du dossier de candidature :
www.plainecommune.fr

Envoi des dossiers et/ou renseignements :
appelaprojetsterredavenir@plainecommune.fr
01 55 93 57 61 / 01 55 93 55 52 / 01 55 93 58 09

**LES CANDIDATS DOIVENT DÉPOSER
LEUR DOSSIER AU PLUS TARD
LE 24 MAI 2017.**



COOPÉRER ET S'ENTRAIDER
Agir pour mieux vivre dans nos villes et préparer l'avenir